CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18258** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 10 884

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 414850636

Siret : 414 850 636 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 210606000193

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 114829790

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 114829790

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : 2A BTP SARL

30 RUE JEAN COQUELIN
95110 SANNOIS

Téléphone : 01 39 98 74 79 **Fax :**

Portable : 06 12 46 59 68

Responsabilité légale :
WILLIOT BERNARD GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : secretariat@2abtp.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 764 636 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	6	02/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 12:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.